LIVRET D'ACCUEIL – PERMIS MOTO

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'entreprise : AUTO MOTO ECOLE DE LA GARE

Adresse : 16 PLACE PIERRE SEMARD 60250 MOUY

Téléphone : 0344565409

E-mail : autoecoledelagare.mouy@gmail.com

SIRET : 98953034000029

Numéro d'agrément préfectoral : E2506000100

Capital social : 1500 €

Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture

Accueil

Lundi et Jeudi : fermé

Mardi, Mercredi et Vendredi : 16h à 20h

Samedi : 10h à 13h

Cours de conduite

Lundi au Samedi : 8h à 20h

PRÉREQUIS

Publics concernés

- Permis A2 (moto ≤ 35 kW) ;
- Passerelle A2 vers A (2 ans minimum).
- Permis AM :
    - Option cyclomoteur (≤ 50 cm³ / 45 km/h max), dès 14 ans ;
    - Option quadricycle léger (*voiture sans permis* / VSP), dès 14 ans.

Prérequis communs

- Pièce d'identité, justificatif de domicile, ASSR/ASR selon l'année de naissance, JDC (pour les moins de 25 ans) ; titre de séjour si concerné.
- Demande NEPH : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

OBJECTIFS

- Garantir la sécurité du conducteur et des usagers
- Développer la maîtrise technique de la moto
- Responsabiliser les comportements
- Favoriser la cohabitation avec les autres usagers
- Promouvoir une conduite écoresponsable
- Faciliter l'insertion professionnelle et la mobilité

DURÉE

- Permis A2 : 20 h minimum (13 h plateau + 7 h circulation).
- Passerelle A2 vers A : 7 h (2 h théorie, 2 h plateau, 3h circulation).
- Permis AM : 8 h minimum, sur 2 jours au moins dont 4 h/jour maximum ; séquence finale de sensibilisation (≥ 1 h) avec présence d'au moins un représentant légal pour les mineurs.

DÉLAIS D'ACCÈS

- Démarrage dès signature du contrat + acompte
- Planification moyenne sous 15 jours selon disponibilités.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Dossier : Pièce d'identité, justificatif de domicile, photo-signature numérique, JDC (< 25 ans), titre de séjour le cas échéant
- Demande NEPH (ANTS).
- Lieux : théorie en salle ou en ligne ; pratique piste agréée + circulation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Suivi code en ligne

L'apprenant bénéficie d'un accès à une plateforme d'entraînement au code de la route lui permettant de suivre sa progression et de s'exercer en autonomie. Les résultats obtenus font l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique. En cas de difficulté, de blocage technique ou de question relative aux séries d'entraînement, l'apprenant peut contacter le responsable pédagogique afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Suivi pratique

Tout au long de sa formation, l'apprenant bénéficie d'un suivi pédagogique individualisé assuré par l'équipe pédagogique de l'auto-école. Ce suivi permet d'évaluer régulièrement sa progression, d'adapter si nécessaire son parcours de formation et de l'accompagner dans l'atteinte de ses objectifs. Les résultats des évaluations, les heures réalisées ainsi que les observations pédagogiques sont consignés dans son dossier de formation.

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active et participative selon la méthode EDGAR : Explication – Démonstration – Guidage – Autonomie – Répétition.
- Alternance de séquences théoriques, démonstratives et pratiques.
- Accompagnement individualisé et suivi personnalisé.

Moyens pédagogiques

- Salle de code équipée
- Plateforme pédagogique
- Livret d'apprentissage numérique
- Logiciel de suivi pédagogique et planning synchronisé
- Fiches de suivi dématérialisées

Matériel pédagogique pour la piste moto

- Cônes, plots et piquets de maniabilité.
- Chronomètre.
- Radar pédagogique portatif (cinémomètre) pour mesurer la vitesse des motocyclettes.
- Talkies-walkies et oreillettes.
- Motocyclettes équipées de protections (pare-carters).
- Matériel de balisage et de sécurisation de la piste.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations formatives

- évaluation de départ (obligatoire)
- bilans intermédiaires
- examens blancs

Évaluations certificatives

- Permis A2 : ETM (si requis) + épreuves plateau et circulation.
- Passerelle A2 vers A : attestation de formation délivrée par l'auto-école
- Permis AM : attestation de formation délivrée par l'auto-école

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Les locaux sont équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite : rampe d'accès, sanitaires adaptés, espaces de circulation élargis. Si nécessaire, l'établissement oriente l'élève vers une auto-école spécialisée.

Informations disponibles sur :

- https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/auto-ecoles-specialisees-dans-formation-pour-personnes-en
- https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/
- https://www.ceremh.org/

CONTACTS UTILES

- Responsable handicap : AYAD Nahjet 0614407258 autoecoledelagare.mouy@gmail.com
- Responsable administratif : AYAD Nahjet 0614407258 autoecoledelagare.mouy@gmail.com
- Responsable pédagogique : AYAD Nahjet 0614407258 autoecoledelagare.mouy@gmail.com

ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS MOTO

- réduire le risque d'accident corporel grave ou mortel ;
- apprendre à maintenir un équilibre dynamique dans des environnements instables (pluie, vent, trafic dense) ;
- développer les capacités de :
    - perception du danger,
    - anticipation des comportements des autres usagers,
    - gestion de l'urgence et du freinage.

LOCALISATION PISTE MOTO & CONDITIONS D'USAGE

- Adresse de la piste : Route de Mouy 60290 CAMBRONNE LES CLERMONT
- Trajet aller depuis l'auto-école : 12 min / 8 km
- Trajet retour depuis la piste : 12 min / 8 km
- Accès / disponibilités : sur réservation, calendrier communiqué ; groupes ≤ 3 élèves.
- Accueil & sécurité : enseignant habilité ; EPI obligatoires (casque homologué, gants, blouson, bottes/pantalon renforcé) ; briefing sécurité ; zone d'attente / sanitaires.
- Conformité : piste homologuée ; véhicules contrôlés (pneus, freins, éclairage, radio) ; assurances et carnets d'entretien à jour.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS MOTO

- Accueil et information préalable
- Positionnement et analyse du besoin
- Évaluation de départ
- Proposition pédagogique et contractuelle
- Démarrage de la formation théorique
- Formation pratique à la conduite
- Suivi pédagogique et bilans
- préparation à l'examen
- présentation à l'examen
- résultats des examens et suites
- Cas particuliers - adaptation du parcours

PROGRAMMES DE FORMATION

Permis A2

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Passerelle A2 vers A

- Séq. 1 – Théorie (2 h) : accidentalité, facteurs de risque, EPI, inter-files, objectifs.
- Séq. 2 – Plateau (2 h) : regard/équilibre, slalom, freinage, transferts, redémarrages, passager.
- Séq. 3 – Circulation & clôture (3 h) : alternance conduite/écoute, analyse de situations, ≥ 30 min de conduite par élève, bilan individuel.

Permis AM (option cyclomoteur / option quadricycle léger – VSP)

- Séq. 1 – Hors circulation : EPI & rôles ; organes essentiels ; contrôles de sécurité ; prise en main & équilibres lents.
- Séq. 2 – Circulation : démarrages/arrêts, insertion, intersections, priorités, adaptation allure/position, communication ; temps de conduite effectif significatif par élève.
- Séq. 3 – Sensibilisation aux risques (≥ 1 h) : facteurs d'accident 2RM/VSP, visibilité, vitesse/freinage/adhérence, comportements ; parent présent si mineur ; bilan & engagements.

CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES

Permis A2 - Epreuve théorique

- être âgé d'au moins 17 ans pour se présenter ;
- obtenir 35 réponses justes sur 40 ;
- la réussite à l'ETM est valable 5 ans ;
- l'ETM doit être obtenu avant toute épreuve pratique.

Permis A2 - Epreuve pratique (hors circulation)

- être titulaire de l'ETM valide ;
- avoir acquis les compétences techniques requises ;
- être déclaré prêt par l'équipe pédagogique ;
- se présenter avec l'équipement réglementaire obligatoire (EPI).

Permis A2 - Epreuve pratique (en circulation)

- avoir validé l'épreuve plateau ;
- être apte pédagogiquement ;
- être administrativement conforme.

Passerelle A2 vers A

- être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- être apte médicalement ;
- suivre l'intégralité de la formation en auto-école agréée.

Permis AM

- être âgé d'au moins 14 ans ;
- posséder l'ASSR1 / ASSR2 ou ASR ;
- être médicalement apte.

MODALITÉS DE PRÉSENTATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'EXAMEN

L'auto-école s'engage à présenter le candidat à l'examen uniquement lorsqu'il maîtrise les compétences du REMC et à fournir un accompagnement logistique et pédagogique lors de la présentation aux épreuves (transport, briefing, préparation).